




# Contact alimentaire (matériaux et emballages) : Comment se mettre en conformité réglementaire ?


A10


 **Durée** : deux jours (14h)


 **Dates, lieux** : Consultez notre site web

 **Public visé** :

- Industrie agroalimentaire et grande distribution :
  - Services qualité, R&D, packaging
  - Services achat, production, maintenance
  - Services juridiques et réglementaires
- Fabricants d'emballages ou matériaux pour l'agroalimentaire
  - Services qualité, R&D
  - Services commerciaux, direction


 **Nombre de stagiaires** : 5 minimums

 **Aucun prérequis nécessaire**


 **Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/formation** : un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités

 **Évaluations des connaissances acquises** :

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

 **Méthodes et moyens pédagogiques** :

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

 **Validation** : remise d'une attestation de formation ROFHYA

 **Intervenants** :

- M. BOBÉ,  
Directeur du laboratoire Pur e Laboratoire, expert emballage, formateur, Docteur en Chimie analytique
- Autres formateurs spécialisés CHR



## Objectifs

- Disposer d'informations législatives détaillées sur un large choix de matériaux et d'emballages (Europe, pays membres dont France, ...)
- Assimiler l'importance fondamentale de la déclaration d'alimentarité et les responsabilités des différents acteurs de la supply chain « emballages et matériaux au contact des aliments ». Comprendre la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité et ses contenus indispensables
- Savoir évaluer la conformité des documents transmis par l'ensemble des opérateurs de la filière des emballages pour éviter les non-conformités et exploiter au maximum les données reçues (tests de migrations, teneurs résiduelles, ...) pour pouvoir vérifier l'adéquation entre les engagements des fournisseurs d'emballages/matériaux et mes conditions réelles d'utilisation

## ■ CONTENU

### 1. Pourquoi une réglementation sur l'Aptitude au Contact Alimentaire (ACA) ?

- Introduction sur le contact alimentaire
- Quelles sont les interactions entre matériaux et denrées alimentaires ?
- Quelles sont mes responsabilités et celles de chaque acteur de la filière « emballage » ?
- Difficultés rencontrées lors de la mise en conformité réglementaire

### 2. Déclaration de Conformité (DC) : comprendre pas à pas la structuration de ce document fondamental et obligatoire pour se mettre en conformité réglementaire

- Présentation de modèles de Déclarations d'alimentarité existants
- Exemple : le modèle ANIA/CLIFE gratuit et très répandu (points forts et faiblesses)

### 3. Décryptage point par point de la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité selon les exigences réglementaires

- Identification et description pertinente d'un emballage
  - les matériaux plastiques
  - les papiers cartons
  - les emballages métalliques
  - impression, collage, revêtements de surface, ...
  - cas des complexes multi-matériaux (focus barrières fonctionnelles, ...)
- Les conditions normales et prévisibles d'emploi d'un emballage. Les éléments clés à définir
  - nature des denrées alimentaires en contact avec l'emballage
  - temps et température de contact du couple contenant/contenu
  - ratio sur face en contact/volume de denrée alimentaire emballée
  - objets à usage unique et articles réutilisables
- Architecture globale de la réglementation
  - les différentes réglementations au niveau mondial : FD A, Mercosur, Europe
  - quel périmètre général applicable en Europe pour les emballages/matériaux ?
    - > étude du règlement cadre (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004 : principe d'inertie, traçabilité et étiquetage, catégorie réglementaire des matériaux, articles/objets soumis à la réglementation
    - > étude du règlement cadre (CE) n°2023/2006 (BPF)
  - introduction sur les différentes réglementations spécifiques
    - > réglementations européennes harmonisées (plastiques, ...)
    - > dispositions spécifiques nationales avec focus sur les mesures spécifiques françaises par groupe de matériaux et objets : métaux et alliages, verre, céramique, silicone, caoutchouc, bois, ...
  - les recommandations (Conseil de l'Europe, Notes DGCCRF, BfR, Guides des filières, ...)